



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

*Mercredi 7 mai 2025*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Soutien renouvelé aux actions en faveur des femmes dans les Marquises : une subvention attribuée à l'association Te Vehine Te Tumu ..... 2
- La Polynésie française célèbre la Journée Internationale de la famille sur l'île de Huahine ..... 2
- Action sociale collective « Aupuru Ana'e » pour la Journée internationale de la Famille ..... 3
- Arrêté portant modification de l'arrêté du 10 avril 2006 portant fixation du tarif des huissiers en matière civile et commerciale ..... 4
- Modification de certaines dispositions réglementaires du fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH) ..... 5
- Subventions en faveur d'une association et d'établissements de l'enseignement ..... 5
- Communication du 30 avril 2025 relative à la nouvelle exposition « Te iho o te arutaimareva - Présences végétales » et la Nuit des musées à *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des Îles ..... 8
- Attribution de subvention « Opérations ponctuelles » pour valoriser et soutenir l'artisanat traditionnel ..... 9



## **Soutien renouvelé aux actions en faveur des femmes dans les Marquises : une subvention attribuée à l'association Te Vehine Te Tumu**

Le gouvernement de la Polynésie française, sous l'impulsion de la Vice-présidence et du ministère des Solidarités en charge de la condition féminine, renouvelle son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, en attribuant une subvention de fonctionnement de **800 000 F CFP** à l'association Te Vehine Te Tumu.

Cette aide permettra de financer plusieurs projets structurants pour l'année 2025, destinés à soutenir, valoriser et accompagner les femmes des îles Marquises.

Parmi les actions phares :

- Le grand rassemblement des femmes des Marquises, tournant sur les différentes îles, visant à célébrer la Journée internationale des droits des femmes et à favoriser les échanges culturels, la réflexion sur la place de la femme, et le partage de savoir-faire à travers des ateliers (artisanat, cuisine, danse, nouvelles technologies...).
- Des séjours de cohésion et de bien-être, initiés à la suite d'un questionnaire interne, favorisant le lien social, le développement personnel et l'expression des participantes.
- Des actions de sensibilisation dans le cadre d'Octobre Rose, pour la prévention du cancer du sein, avec des marches, ateliers santé, bien-être et informations médicales.
- La journée "Entreprendre au féminin", pour mettre en lumière les initiatives entrepreneuriales portées par des femmes, encourager l'autonomisation économique et créer des passerelles avec les institutions d'accompagnement.
- Des ateliers mensuels organisés en partenariat avec la Maison de l'Enfance de Taiohae, permettant de tisser du lien avec les familles et de proposer des moments conviviaux autour de la parentalité, du jeu et de la transmission culturelle.

Par cette subvention, la Vice-présidence réaffirme sa volonté de soutenir les dynamiques associatives locales et de promouvoir l'épanouissement et la reconnaissance des femmes dans tous les archipels.

## **La Polynésie française célèbre la Journée Internationale de la famille sur l'île de Huahine**

À l'occasion de la Journée internationale de la famille, célébrée chaque année le 15 mai et instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, Minarii GALENON TAUPUA, Vice-Présidente et ministre des Solidarités, en charge de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes, de la communauté LGBT+ et des Relations avec les institutions, ainsi que la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE), organisent un événement exceptionnel le **samedi 17 mai 2025** sur l'île de Huahine.



Placée sous le thème « *Un monde, une famille : construire des ponts entre les générations* », l'édition 2025 met à l'honneur la richesse des liens intergénérationnels, la solidarité au sein des communautés et la transmission des valeurs culturelles propre à la Polynésie.

### **Un rassemblement inédit autour des familles polynésiennes**

Près de 400 personnes venues de Tahiti participeront à cette célébration, dont de nombreuses familles ayant bénéficié du programme de séjours « *J'aime ma famille* », initié en avril 2024 dans plusieurs archipels (Moorea, Raiatea, Raivavae, Maupiti et Huahine). Ce temps fort viendra le dispositif dans une ambiance festive, propice au partage, à la reconnexion familiale et culturelle.

### **Une journée placée sous le signe de la culture, de la prévention et du vivre-ensemble**

Le programme de la journée s'articulera autour de plusieurs temps forts :

Une immersion culturelle, avec la visite des *marae* de Maeva, des anguilles sacrées de Faie, suivie d'un *ma'a* tahiti traditionnel dans le district de Parea, en partenariat avec les habitants de l'île ;

Des conférences et ateliers organisés au centre-ville de Fare de 13h à 17h, animés par des acteurs engagés tels que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), le Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion (SEFI), l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), le Conseil des Femmes, Vahine Aratai, SOS Suicide, des représentants religieux et bien d'autres. Les thématiques abordées incluront notamment : le leadership féminin, la prévention des addictions et le renforcement des liens familiaux.

### **Un message fort de solidarité et d'engagement**

À travers cet événement, le gouvernement de Moetai BROTHERSON réaffirme son engagement envers les familles, piliers fondamentaux de la société. La Vice-Présidence souhaite offrir un cadre propice à l'échange, au ressourcement et à la construction d'un avenir plus harmonieux et solidaire et intergénérationnel.

### **Action sociale collective « Aupuru Ana'e » pour la Journée internationale de la Famille**

Dans le cadre du programme d'actions sociales collectives, Minarii GALENON TAUPUA, Vice-Présidente et ministre des Solidarités, en charge de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes, de la communauté LGBT+ et des Relations avec les institutions, organise en partenariat avec la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE), l'action *Aupuru Ana'e*, le **jeudi 15 mai 2025 de 9h00 à 15h00** à Punaauia.



Cette journée vise à valoriser les liens familiaux et sociaux qui unissent les membres des structures d'accueil, tout en rendant hommage à l'engagement de celles et ceux qui accompagnent quotidiennement les personnes en perte d'autonomie.

Plus de 60 responsables de structures d'accueil - unités de vie et familles d'accueils - participeront à cette rencontre. Ensemble, ils assurent l'accompagnement de plus de 245 personnes âgées ou en situation de handicap dans un esprit de bienveillance et de dévouement.

Autour d'un moment convivial et d'un repas partagé, cette initiative mettra à l'honneur les valeurs de solidarité, de soutien et d'altruisme qui fondent le travail social. A travers cette action, la Vice-Présidence et la DSFE souhaitent ainsi réaffirmer l'importance de l'engagement humain dans la prise en charge des personnes les plus vulnérables.

## **Arrêté portant modification de l'arrêté du 10 avril 2006 portant fixation du tarif des huissiers en matière civile et commerciale**

En matière civile et commerciale, le tarif des huissiers de justice a été fixé par l'arrêté du 10 avril 2006. Depuis son entrée en vigueur, celui-ci n'a pas été revalorisé.

Désormais, il devient impérieux de procéder à une révision de ce tarif. Cette revalorisation poursuit deux objectifs principaux :

- D'une part, il s'agit de préserver l'équilibre financier des offices existantes et donc sauvegarder des emplois ;
- D'autre part, face au déclin du nombre d'huissiers de justice en Polynésie française, il convient de prendre une mesure forte permettant de rétablir l'attractivité de la profession.

A défaut, la Polynésie française ne sera plus en mesure de garantir un égal accès au service public de délivrance des actes aux administrés sur l'ensemble du territoire. À cet égard, le rôle joué par les huissiers de justice auxiliaires (agents de police municipale et gendarmerie) est fondamental pour les populations des archipels éloignés. Cette revalorisation devrait permettre de soutenir le maintien de leur collaboration.



## Modification de certaines dispositions réglementaires du fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)

Vendus en fûts, le carburéacteur destiné à l'avitaillement bénéficie d'un prix au litre identique à celui du même carburéacteur vendu en vrac, malgré des charges bien plus élevées en matière de logistique (mise en fût du carburant, nettoyage, vérification et stockage).

Afin de ne pas répercuter ses charges sur le prix payé par les compagnies aériennes agréées pour le transport public, les coûts de l'activité d'enfûtage sont désormais pris en charge au titre du fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH), l'existence de fûts restant un impératif dans les îles dépourvues de structures adaptées.

## Subventions en faveur d'une association et d'établissements de l'enseignement

Sur proposition du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, et de la Culture, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions en fonctionnement et en investissement, en faveur d'une association et d'établissements de l'enseignement, d'un montant total de **36 668 293 F CFP**.

Les subventions ont été réparties comme suit :

Association / Collèges	Subventions	Montants
<b>Association Nuiova</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire pour financer l'organisation du Festival des Arts des îles Australes, au titre de l'année 2025	<b>5 000 000</b>
<b>Lycée professionnel de Faa'a</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le déplacement de 22 élèves à Strasbourg et à Paris dans le cadre du concours Euroscola	<b>500 000</b>
<b>Collège de Haamene Tahaa</b>	Attribution d'une subvention d'investissement pour financer l'acquisition d'un four mixte de restauration scolaire	<b>5 956 276</b>
<b>Lycée polyvalent Ihi-Tea No Vavau</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le remplacement des extincteurs percutés	<b>287 000</b>



<b>Lycée polyvalent Ihi-Tea No Vavau</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la levée de réserves électriques du bureau de contrôle VERITAS	<b>246 580</b>
<b>Collège Louise Tehea Carlson</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la conception des plans d'évacuation et d'intervention des pompiers	<b>794 000</b>
<b>Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le retrait de l'ancien système d'éclairage du gymnase	<b>837 330</b>
<b>Collège Henri-Hiro</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de microscopes	<b>918 580</b>
<b>Collège de Mahina</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le renouvellement du câblage du système d'alarme incendie	<b>1 536 373</b>
<b>Collège de Haamene Tahaa</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la consolidation de quatre poteaux du bâtiment B	<b>271 200</b>
<b>Collège Maco-Tevane</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la réparation du truck	<b>977 102</b>
<b>Collège de Paopao - Moorea</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le renouvellement des tables et des chaises du réfectoire	<b>1 564 202</b>
<b>Lycée polyvalent de Taravao</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la réalisation d'un diagnostic et d'une évaluation des risques de l'état des structures métalliques du bâtiment J	<b>333 350</b>
<b>Collège du Taaone Pirae</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer le diagnostic des arbres	<b>259 500</b>



<b>Collège de Punaauia</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'élagage des arbres	<b>850 000</b>
<b>Collège de Makemo</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>784 800</b>
<b>Collège de Hakahau - Ua Pou</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>831 600</b>
<b>Collège de Moerai Rurutu</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>856 800</b>
<b>Collège de Hao</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>1 044 000</b>
<b>Collège de Mataura Tubuai</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>1 076 400</b>
<b>Collège de Faaroa</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>1 231 200</b>
<b>Collège de Hitia'a</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>1 584 000</b>
<b>Collège de Rangiroa</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>1 728 000</b>
<b>Collège Maco-Tevane</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>2 116 800</b>



<b>Collège de Haamene Tahaa</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>2 152 800</b>
<b>Collège de Fare Huahine</b>	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'achat de denrées alimentaires et le fonctionnement du service de restauration et d'hébergement	<b>2 930 400</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>36 668 293</b>

## **Communication du 30 avril 2025 relative à la nouvelle exposition « Te iho o te arutaimareva - Présences végétales » et la Nuit des musées à Te Fare Iamanaha - Musée de Tahiti et des Îles**

L'établissement *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des Îles a l'honneur de proposer au public deux événements, à compter de ce mois de mai.

### **Exposition « Te iho o te arutaimareva - Présences végétales », du 14 mai au 9 novembre 2025**

*Te Fare Iamanaha* – Musée de Tahiti et des Îles a le plaisir d'annoncer l'ouverture de sa nouvelle exposition, célébration de la relation des Polynésiens au végétal, qui se tiendra du 14 mai au 9 novembre 2025, dans la salle d'exposition temporaire du musée.

Présent dès les débuts de l'aventure humaine et le peuplement de la Polynésie jusqu'à nos jours, l'existence éternelle mais éphémère du végétal ne perdure que par l'image.

« *Te iho o te arutaimareva - Présences végétales* » ravive la présence continue et l'éclat du végétal frais sous toutes ses formes.

Des mythes fondateurs jusqu'aux célébrations contemporaines, c'est au travers de photographies anciennes et récentes que l'exposition vous invite à retracer ces liens essentiels de la culture polynésienne.

### **Nuit des musées, samedi 17 mai 2025**

*Te Fare Iamanaha* – Musée de Tahiti et des Îles annonce la tenue de la 21<sup>e</sup> édition de la Nuit des Musées, qui se déroulera **le samedi 17 mai 2025 de 18h00 à 21h00**.

Initiée à l'échelle européenne, chaque année, la Nuit des Musées est un rendez-vous culturel incontournable, permettant au public de (re)découvrir les musées sous un nouveau jour. L'objectif de cette soirée est de valoriser le patrimoine, de favoriser l'accès à la culture pour tous.



Lors de cette nocturne, les visiteurs profiteront d'un accès libre et gratuit au musée, et pourront participer à une programmation riche et variée : animation musicale, visites des salles d'exposition, ateliers et projections du « FIFO Hors les murs ».

## **Attribution de subvention « Opérations ponctuelles » pour valoriser et soutenir l'artisanat traditionnel**

Sous l'égide de la ministre des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat, le Service de l'artisanat traditionnel – *Te Pū 'ohipa rima'i* parmi ses missions attribue des subventions au secteur de l'artisanat traditionnel, conformément à la loi du pays du 4 février 2022 modifiée créant un programme d'aides au développement du secteur de l'artisanat traditionnel de Polynésie française.

Ces subventions dites « Opérations ponctuelles » (volet 5) sont attribuées dans la limite du budget disponible à hauteur de 40 % maximum du budget présenté par les demandeurs et avec un plafond de 1 500 000 F CFP (un-million-cinq-cent-mille francs CFP). Huit (8) dossiers ont ainsi été soutenus en 2025, pour un budget total de **6 130 832 F CFP**. Ce dispositif permet de soutenir des projets qui valorisent et soutiennent l'artisanat traditionnel, quel que soit le type de structure qui porte le projet.

C'est dans ce cadre que trois demandes de subventions ont recueilli un avis favorable pour soutenir leur participation à la 61<sup>e</sup> édition du Salon International de l'agriculture de Paris en faveur de :

- L'Association Manahau de Pueu de Angely KOHEATIU
- Nakuhei de Inarii NUUPURE
- Tahiti Fashion Pearl de Carole LY THAM

Cette foire d'exposition annuelle a été organisée à Paris au parc des expositions de Versailles du 22 février au 2 mars 2025. C'est le plus important salon agricole de France en taille adressé au grand public. Il a réuni plus de 1 000 exposants et accueilli plus de 600 000 visiteurs.

Nos trois artisanes recensées au service de l'artisanat traditionnel ont fait partie des exposants de ce salon emblématique. Des produits d'artisanats traditionnels (paniers, éventails, bijoux traditionnels, etc) ont été exposés pour la vente dans l'espace polynésien avec la mise en place d'ateliers pour sensibiliser le public aux savoir-faire locaux.

La SARL 'Arioi Experience de Hinatea COLOMBANI a également recueilli un avis favorable pour une subvention pour soutenir sa participation à la 7<sup>e</sup> édition de la Biennale « Révélation » à Paris du 21 au 25 mai 2025. Ce rendez-vous international réunira le meilleur de la création métiers d'art, tant française qu'internationale. Cinq cents créateurs environ venus d'une trentaine de pays exposeront des œuvres inédites, présentant une diversité de savoir-faire exceptionnels dans des domaines tels que la céramique, le verre, le textile, le bois, le métal, la fibre naturelle, etc.



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Hinatea COLOMBANI est reconnue comme artisane *'Ihi rima'i mā'ohi* dans la confection du *tapa* et cet événement constitue une réelle opportunité de montrer le savoir-faire tahitien sur le *tapa* et la valorisation de la matière première et des pigments naturels du *fenua*. Une occasion de parler de la Polynésie française grâce aux œuvres présentées à l'international contribuant ainsi à la valorisation de l'artisanat traditionnel au sein d'un événement regroupant l'élite des métiers d'art.

Ces événements s'inscrivent pleinement dans la politique de soutien du Pays en faveur de l'artisanat, notamment en participant à la valorisation de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française et en générant des retombées économiques. Ils contribuent à la dynamique économique du secteur.

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---